une chaine de montre en or et une petite somme d'argent.

Les deux hommes ont pris un verre dans un estaminet voisin de la façon la plus naturelle du monde.

Une enquête est ouverte.

En attendant, nos concitoyens sont prévenus. Gare aux faux Couvreurs.

EPOUVANTABLE MALHEUR

UN JEUNE OUVRIER BROYÉ

Hier, vers une heure après-midi, un jeune bâcleur du nom de Patyn, travaillant chez M. Clarisse-Dumortier, filateur et fabricant de bérets, rue Winoc-Chocqueel, 30, passant par un magasin du rez-de-chaussée, trouva étendu sur le sol et baignant dans une mare de sang, un jeune employé de la maison Florimond Simoens, âgé de 13 ans et 11 mois.

Il prévint aussitôt le personnel du bureau de sa funèbre découverte, et l'on se rendit dans le magasin.

Florimond Simoens avait le sommet de la tête fracassée, et en donnait plus aucun signe de vie. M. le docteur Dewyn, qui avait été appelé, ne put que constater le décès qui remontait à une heure environ.

Comment l'accident s'est-il produit ? On ne peut que faire des hypothèses.

Le magasin où le jeune Simoens, n'avait pas à se rendre est traversé par un arbre de transmission. A cet arbre pendait une courroie qui n'avait plus d'usage, et qui était liée dans son milieu par une ficelle.

Le jeune employé avait paraît-il fait preuve d'imprudence dans diverses circonstances. Monter à la corde de l'ascenseur, ou se balancer sur une courroie, lui était chose familière.

On suppose donc qu'à midi, les ouvriers sortant de l'usine, pendant que la machine accomplissait ses derniers tours, le jeune homme qui se trouvait dans le magasin, posa le pied en appuyant sur la courroie, laquelle s'enroula autour de l'arbre en enlevant l'enfant qui alla soit donner de la tête au plafond ou retomba à pic sur le sol.

Une enquête a été ouverte par M. le commissaire de police du 1er arrondissement. Le cadavre a été transporté au domicile de ses parents, rue de Nancy.

On juge de leur désespoir.

Accident d'usine

M. Théophile Baptiste, 35 ans, rattacheur à la filature Motte-Dewavrin, a eu la main gauche prise entre un écrou et une pièce du métier. — Les deux faces de la main ont été écorchées. — Le blessé a reçu les soins de M. le docteur Carette et a ensuite regagné son domicile au Halot.

L'incapacité de travail sera d'une dizaine de jours.

Tir à la Perche

La société les « Francs-Tireurs », chemin des Carliers, à Tourcoing, rappelle à ses membres que le tir des cracuelins aura lieu dimanche prochain 28 mars courant, à trois heures du soir.

Les amateurs désireux de faire partie de cette société sont invités à profiter de cette réunion générale pour se faire inscrire.

CAISSE D'EPARGNE DE TOURCOING

Séances des 21 et 22 mars 1897

Versements

Tourcoing (D.)	100 dépos.	dont	18 nouv.	17,376	»
Id. (L.)	58	—	8 —	12,793	»
Blanc-Seau	9	—	1 —	1,690	»
Croix-Rouge	16	—	2 —	1,927	»
Halluin	11	—	2 —	4,029	»
Linselles	3	—	» —	320	»
Roncq	4	—	1 —	1,140	»
Bondues	3	—	» —	1,400	»
Bousbecque	1	—	» —	40	»
Neuville	10	—	3 —	1,839	75
Mouvaux	36	—	13 —	2,341	»
Totaux. .	251		53	44,895	75

Remboursements

Tourcoing (D.)	79 remb.	dont 19 soldés	29,909	72
Id. (L.)	47	— 12 —	13,691	41
Blanc-Seau	1	— 1 —	1,554	76
Croix-Rouge	8	— 8 —	1,266	67
Halluin	3	— 3 —	88	»
Linselles	10	— 10 —	2,108	»
Roncq	7	— 7 —	2,788	55
Bondues	3	— 3 —	393	14
Bousbecque	2	— 2 —	790	»
Neuville	7	— 7 —	328	55
Mouvaux	5	— 5 —	577	14
Totaux. .	172	172	53,495	91

Administrateurs de service pendant le mois de mars 2e quinzaine :

A Tourcoing, par MM. A. Lefrançois, V. Diévai, F. Derveaux — Au Blanc-Seau, M. D. Duquesnoy — A la Croix-Rouge, par M. L. Honoré — A Halluin, M. Th. Lemaire — A Linselles, M. E. Bolin — A Roncq, M. H. Castelle — A Bondues, par M. E. Deheulle — A Bousbecque, par M. E. Lefebvre — A Neuville, par M. E. Lepoutre — A Mouvaux, par M. H. Millez.

Les salles d'attente sont ouvertes une demi-heure avant celle fixée pour les opérations qui se font toutes simultanément.

Avis. — La caisse sera fermée le lundi 29 mars à cause de la mi-carême.

Le caissier : L. Robitaille.

VILLE DE TOURCOING
Condition publique des matières textiles

Entrées du 15 au 20 mars

Soies	403
Laines peignées	503,282
Laines filées	96.525
Laines blousses	186,984
Cotons	37,854
Totaux.	825,048

Conditionnements.	1.972
Titrages	128
Dégraissages	22 0/0
Marché à terme	40.760

Le Directeur de la Condition publique, Arthur BONTE.

Wattrelos. — Nous avons annoncé, dans notre numéro d'hier, l'arrestation du nommé Devliegher. Jeudi soir, vers dix heures, M. Clément, commissaire de police, et le garde Lepoutre, l'ont surpris au moment où il essayait de s'évader en enfonçant le mur de la prison avec les planches du lit de camp.

Devliegor est soupçonné d'être l'un des auteurs du vol de chaussures commis dans la nuit de mercredi à jeudi chez M. Laebens, au hameau du Crétinier.

Un autre individu, François Leplat, âgé de 20 ans, peintre, sans domicile fixe, également soupçonné d'être un des auteurs de ce vol, a été arrêté jeudi soir, à 10 heures et demie, pour vagabondage.

Croix-Wasquehal. — Les nommés Léopold Dansaert, Elisa Jacob, Fr. Mertens, Hypolite Kronaert ont été l'objet d'un procès-verbal pour avoir contrevenu à la loi du 8 août 93 sur le séjour des étrangers en France.

Ces individus, sans profession, cherchaient du travail depuis un mois.

La cabaretière qui les avait logés, Mme Leclercq Théophile, se verra dresser procès-verbal pour mauvaise tenue de son livre de logeurs.

Elle réside au Noir-Bonnet à Wasquehal.

LILLE

LES CHARBONNAGES
de Jemeppe-s-Sambre

(Nouveaux détails)

Nous avons annoncé hier l'arrestation des deux directeurs lillois de la Société anonyme des charbonnages de Jemeppe-sur-Sambre, au moment où ils faisaient leur caisse. C'était bien, ainsi que nous l'avons dit, le 25 mars que devait s'opérer la remise des titres ayant une valeur de cent francs, après versement des fonds.

Cinquante mille francs environ ont été perçus à cette date et saisis par M. des Vallons, commissaire central, qui a également fait main basse sur la correspondance, les livres et autres pièces de nature à éclairer le juge d'instruction chargé de débrouiller cette affaire.

La Société de Jemeppe

Les statuts de la Société anonyme de Jemeppe-sur-Sambre portent que le capital devait être porté à 1.500.000 f. par 15.000 actions de cent francs. Le siège social qui était autrefois, 12, boulevard Sébastopol, a été transféré récemment 62, rue Jean Jacques-Rousseau. M. Boilleau, avocat à Paris, en est le Président et M. Gilis, expert comptable près de la Cour d'appel de Bruxelles, secrétaire.

L'article 2 des Statuts est ainsi conçu ;

« La société a pour but :

» L'exploitation et l'achat ferme, s'il y a lieu de la concession des mines de charbon sur les territoires de Jemeppe et Auvelais, province de Namur (Belgique), ainsi qu'il résulte d'un arrêté royal, etc.

Dans la dernière réunion du conseil, nous lisons : « L'an 1897, le 1er mars, se sont réunis MM. Boilleau, etc., etc., commissaires, dans le but de donner à la société l'existence au point de vue pratique des travaux préparatoires à exécuter comme aussi de connaître la situation exacte et réelle des engagements pris par M. Boilleau, fondateur de la société, tant pour l'achat de la concession que pour la direction à apporter aux travaux.

Et plus loin un article qui autorise M. Lambinet, ingénieur des mines à Ronsart, de faire tous les travaux et démarches nécessaires à l'effet de mettre les puits en activité, il a pour mission de traiter de l'achat, de la location de tous terrains nécessaires. M. Lambinet signale le nettoyage du puits Saint-Eugène à l'effet de se rendre compte de son utilité au point de vue extractif.

On voit par ces dernières lignes que des essais d'extraction ont dû autrefois être faits et qu'ils ont été abandonnés. Outre les charbonnages de Jemeppe, les directeurs arrêtés s'occupaient également du lancement de titres pour l'éclairage au gaz acétylène. Les versements devaient être faits chez MM. Milliaud et Ce, banquiers, 21 rue du faubourg Montmartre, à Paris.

A ces différentes affaires en était jointe une autre : la Compagnie des ardoisières d'Anjou et de Bretagne, société anonyme dont le siège provisoire est 47, rue de Maubeuge à Paris.

Voici quelques renseignements sur les deux directeurs arrêtés :

Edouard de Persin-Sironet

Edouard de Persin, dont le véritable nom est Edouard Sironet, né à Calais, est un jeune homme de 27 ans, qui a déjà à son actif quelques démêlés avec la justice.

Sa dernière condamnation lui a été octroyée par le tribunal correctionnel de Lille qui lui a infligé 18 mois de prison pour escroqueries à l'annonce et au cautionnement. Sironet avait demandé un garçon de recettes, et un brave garçon nommé Victor Soube avait été accepté, mais il avait dû fournir un cautionnement de 500 fr. représentés par des titres au porteur que Sironet est allé lui-même échanger au *Crédit Lyonnais*.

Sironet s'était fait faire des cartes de visite avec la qualité de Directeur du Comptoir général des Charbonnages ou encore : Agent-général pour le Nord de la Compagnie des mines de Jemeppe-sur-Sambre.

Bocquet-Barry

Lucien Bocquet, 28 ans, né à Roubaix, est aussi, bien connu de nos lecteurs. On se souvient encore de son escapade au *Crédit Lyonnais* de cette ville où il était employé. Bocquet ayant été envoyé en recettes disparut avec le magot.

Plus tard, nous le retrouvons employé chez M. Houzé, rue du Curé Saint-Etienne, où il déroba pour 5000 fr. de soieries et de lainages qu'il déposa au Mont-de-Piété,

Condamné à 13 mois de prison avec sursis sur la promesse qu'il avait faite à l'audience de s'engager dans la légion étrangère, Bocquet, sitôt libre s'empressa de filer en Belgique.

La Cour d'appel lui enleva le sursis. La nostalgie fait rentrer notre voleur en France où il est pincé. Il fait ses 13 mois de détention à Loos où il fit connaissance avec Sironet, d'où l'Association des deux escrocs.

Bocquet se faisait appeler Barry du nom d'un de ses oncles qui occupe une haute position dans l'armée.

Il nous reste à parler d'un troisième individu contre lequel un mandat d'arrêt vient d'être lancé, c'est :

Victor Demey

Victor Demey, 29 ans, né à Tourcoing, est aussi un repris de justice.

Cet individu qui est activement recherché est, paraît-il, le concessionnaire des mines de Jemeppe. C'est le bras droit de M. Boilleau dont il est un des agents les plus actifs et les plus intelligents.

Victor Demey, qui est issu d'une honorable famille, fut secrétaire du comité boulangiste, puis il collabora à un journal qui disparut bientôt.

Enfin il s'associa avec un roubaisien et ouvrit un cabinet d'affaires.

Les deux associés eurent maille à partir avec la justice et Demay fut condamné à quatre mois de prison pour escroqueries à l'égard d'une jeune fille, dont il tenta en outre d'abuser.

Les deux associés avaient, à un moment donné, *pris en mains l'affaire de chantage Catteau*, autour de laquelle on a mené grand bruit, il y a quelques années.

Bref, après sa libération, Victor Demey revint à Tourcoing et resta quelque temps chez sa mère, une brave femme, bien affligée de voir *son fils tourner aussi mal*.

Enfin, Victor partit pour Bruxelles et l'on apprit qu'il exerçait dans cette ville la profession de masseur.

En réalité, il vivait d'escroqueries. Il réussit à se faire admettre dans plusieurs grandes familles sous le nom de baron Victor de May. Il ne cachait pas qu'il n'avait pas de fortune, ce qui, paraît-il, lui était pardonné car il est assez beau garçon.

A cinq reprises différentes il réussit à se faire agréer comme gendre futur et chose inouïe, trois fois il aurait réussi à toucher le jour de la signature du contrat une partie de la dot de sa future.

Mais le jour du mariage arrivé le fiancé manquait au rendez-vous.

Demey part ensuite pour Paris avec un prêtre interdit qui se disait archevêque; il recommence le coup du mariage, mais son truc est éventé. Il est arrêté avec son ami l'archevêque.

Il fut acquitté, croyons-nous, après une plaidoirie d'un avocat parisien qui l'associa à ses entreprises. Si l'affaire réussissait, Demey devait toucher 175,000 francs.

⁂

Tels sont dans notre région les directeurs et hauts employés des mines de Jemeppe, représentants de la société *Gaz et bec acetylène* et la compagnie des *Ardoisières d'Anjou et de Bretagne*.

Nous attendrons que M. Delalé, qui est chargé de l'instruction ait compulsé le volumineux dossier et qu'il ait interrogé les inculpés pour donner les renseignements que nous possédons sur ces différents appels à la bourse de nos concitoyens.

⁂

Il nous souvient que le nom de la Société des *Ardoisières d'Anjou et de Bretagne* fut prononcé à la fin d'une conférence qui eut lieu, il y a trois semaines, à l'annexe du *Grand-Hôtel*.

Un orateur qui parlait devant une centaine de personnes déclara que la Société dont il prônait les résultats certains, afin d'en placer les titres, venait de racheter ces *Ardoisières*, dont les actions valaient, il y a quelque temps, juste la valeur du papier, nous dit un rentier qui en possède quelques-unes.

⁂

Les plaintes ont afflué à la police dans la journée d'hier et les demandes de renseignements nous sont venues très nombreuses. Nous ne pouvons y répondre dès aujourd'hui, mais nous serons en mesure sous peu de satisfaire nos lecteurs.

Nous pouvons cependant ajouter, sur la foi de notre correspondant de Paris, que M. Boilleau est bien considéré et estimé dans son quartier.

Le Grand-Théâtre de Lille

Accord entre la municipalité et M. Montfort

Tous nos lecteurs apprendront avec plaisir que M. Monfort reste directeur du Grand-Théâtre de Lille, pendant la saison 1897-98.

M. Montfort accepte le cahier des charges tel qu'il a été voté par le conseil; les signatures doivent, à moins d'un revirement de dernière heure peu probable, être échangées aujourd'hui, samedi, entre le directeur du Grand-Théâtre et la municipalité.

Pour la saison prochaine, M. Montfort a l'intention de monter un certain nombre de pièces nouvelles qui ne pourront que maintenir le bon renom artistique de notre scène. Parmi ces ouvrages nouveaux, citons : *Moïna*, drame lyrique en deux actes, poème de Louis Gallet, musique de Isidor de Lara, représenté pour la première fois, il y a une quinzaine de jours, à Monte-Carlo; *Sardanapale*, grand opéra en trois actes et cinq tableaux, paroles de Henry Becque, musique de Victorin Joncières ; peut-être *Thaïs*, de Massenet, que M. Montfort pensait déjà donner cette année.

Le directeur de notre Grand-Théâtre compte en outre monter les *Maîtres chanteurs*, de Wagner, s'il obtient l'autorisation de la veuve du grand artiste.

Ce n'est que d'ici quelque temps que nous saurons si plusieurs de nos artistes nous restent pour l'an prochain.

M. Montfort ne pouvait, en effet, traiter avant d'être assuré s'il gardait la direction.

Aussitôt que le traité sera signé, il se mettra en mesure de composer sa troupe.

LA PAQUE SOCIALISTE

En même temps qu'elle traitait avec M. Montfort, la municipalité lui demandait de monter un ouvrage socialiste qui a été récemment joué à la Maison du Peuple, à Paris : *la Pâque socialiste*, drame en cinq acte, en prose, de M. Emile Veyrin.

Cette représentation aura lieu le samedi 3 avril. Elle sera *donnée au bénéfice de l'œuvre* des vêtements aux enfants pauvres.

Les interprètes seront : Mme Bourguin et MM. Doria, Blondeau, Letellier, Sylvain et Fouquerolles.

Chapeaux de Dames : Galeries Lilloises.

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 26 mars 1897

Présidence de **M. Martin**, vice-président.
Ministère public : **M. Prudhomme**, substitut.

LILLE

La tentative de suicide de la rue St-André

Nous avons relaté dans notre numéro du 15 mars dernier la tentative de suicide de J. Etienne Thévenon, sculpteur, demeurant 37 rue Saint-André, qui avait été un moment employé au cinématographe installé alors rue Erquermoise. Cet homme, âgé de 45 ans, originaire de Lyon, avait noué pendant son passage à Lille, l'année dernière, des relations avec une jeune femme de vingt-quatre ans, qui au départ de Lille du cinématographe, avait quitté le domicile conjugal pour suivre son amant.

L'époux plein de mansuetude avait retrouvé l'infidèle à Bienne, en Suisse, et tous deux étaient revenus à Lille.

Thévenon fit alors comme eux et, sur le refus de sa volage amie de reprendre les anciennes relations il résolut d'en finir avec la vie et avec son désespoir.

Il se rendit donc rue Saint-André le 13 décembre, vers 6 heures, pensant voir descendre l'objet de son amour.

Ce fut le père qui descendit le premier, se rendant au travail. En apercevant Thévenon, il remonta prévenir sa fille.

L'amoureux, désespéré, le suivit et monta les escaliers quatre à quatre, et arrivé en face de la chambre, il se tira deux coups de revolver. Une balle traversa le pardessus, l'autre resta dans la poche. Le mari et le père de la jeune femme avaient fait dévier les coups en s'efforçant de désarmer Thévenon.

La conséquence de cette tentative de suicide, c'est une poursuite pour port d'arme prohibé. Thévenon ne comparait pas.

Par défaut le tribunal le condamne à un mois de prison et 16 fr. d'amende.

ROUBAIX

Violences. Outrages. — Benoit Friquet, 35 ans, journalier, 24 rue de Lannoy, était rentré chez lui le dimanche 21 février, après avoir pris une considérable culotte. Un de ses amis, dans le même état que lui, l'accompagnait.

M. Friquet, qui avait encore soif, demanda de l'argent à sa femme. Celle-ci, en bonne ménagère, refusa d'accéder à ce désir, sachant l'emploi que son mari allait en faire. Furieux de ce refus, Friquet battit sa femme qui appela au secours.

Un voisin arriva à ses appels. Il fut reçu à coups de poing et de pied par Friquet et son compagnon, Arthur Rose, 22 ans, journalier, rue d'Avelghem. Il fut même mordu au doigt.

Un agent étant arrivé fut outragé par nos ivrognes.

Friquet récolte deux mois de prison, Rose huit jours.

CROIX

Violation de domicile. — Dans la nuit du 24 au 25 décembre, Mme Coppens, cabaretière rue de Lille, qui était couchée avec son enfant, fut tout à coup réveillée par une main qui se glissait subrepticement le long de ses couvertures. Elle crut tout d'abord que c'était son gamin ou son mari, couché dans une autre chambre, qui se livrait à cet exercice. Mais bientôt détrompée, elle appela M. Coppens de toute la force de ses poumons.

Une voix lui répondit « c'est moi, un camarade d'atelier de Coppens, ne criez pas, je m'en vais. »

C'était en effet un ivrogne, Alphonse Declercq, 26 ans, journalier, qui s'était introduit dans la maison en brisant un carreau. Il avait éteint la veilleuse et fait à Mme Coppens cette visite originale, nocturne et intempestive.

Le tribunal l'a condamné à 3 mois de prison et 16 francs d'amende.

HALLUIN

Effets de sève printanière. — Ils s'étaient arrêtés tous deux dans la rue Verte et, frôlés par l'haleine parfumée de la brise de printemps, sous un ciel sans lune, ils se disaient comme ils s'aimaient et s'en donnaient de tendres preuves. Or, le garde vigilant veillait et fut assez cruel pour troubler leur douce quiétude.

Voilà pourquoi deux amoureux, comptant chacun dix-huit printemps, Léonard Dhaene, tisserand et Léontine Declercq, rempailleuse, se trouvaient encore réunis sous les voûtes de la salle d'audience correctionnelle.

Et le tribunal a condamné Léonard à 8 jours de prison et sa compagne à six jours de même peine.

Tribunal Civil de Lille

Audience du 26 mars 1897

Magistrat-directeur du jury : **M. Bouillon**, juge
Président du jury : **M. Satar**

Les expropriations de la ligne de chemin de fer Roubaix-Wattrelos à la frontière belge.

A la vieille place, 6 ares 79 centiares en fossé, bâtiment et cour, une maison et un are 16 centiares à M. Floris Duquesnoy, marchand de charbon. — Offre : 28.750 francs. — Demande : 162.070 francs. — Allocation : 49.000 francs.

Au même lieu, 1 are 88 centiares en jardin et cour, 1 are 32 centiares bâtiments et cour, une maison sur 77 mètres carrés, annexe de 6 ares de terre aux enfants Delcroix-Wattiau — Offre, 8,335 francs pour la partie principale ; 1,500 francs pour l'annexe — Demande pour le tout, 60,000 francs — Allocation globale de 18,100 francs dont 14,000 pour la partie principale.

Les locataires de M. Louis François, plafonneur et Emile Joinville, blanchisseur, tous deux de Wattrelos, obtiennent 600 francs — L'offre était de 600 francs — La demande de 8.000 francs.

— 0,40 c. en batiment et cour 40 cent., de maison. 0,49 c. en batiment et cour. 0 a 43 c. de maison aux demoiselles Devillers, rue Pierre Catteau ; offre 6,170 fr. — demande : 29.080 fr. — Allocation.

— A la Vieille Place : 12 a 20 c. en maison, bâtiment, jardin et fossé, à veuve Jean Fourlinnée — offre : 6,949 fr. — Demande : 77.670 — Allocation : 22,330 fr.

Le locataire J.-B. Vanaverbeck, de 4 a 80 obtient 1 fr. L'offre était de un franc, la demande de 200 francs.

A la Vieille Place, 6 ares 01, en maison, bâtiments cour, jardin, ruisseau, à Edmond Degraeve. Offre 13.691 fr. Demande 69.708 fr. Allocation 31.647 fr.

Les locataires, consorts Vanassche pour 1 are 20, *obtiennent 1500 fr. On leur offrait 78 fr. Ils demandaient 5000 fr.*

Le locataire, Jules Leleu, pour 1 are 33, obtient 2000 fr. On lui offrait 60 fr. Il demandait 14530 fr.

SPECTACLES & CONCERTS

Concert. — Dimanche dernier l'Association amicale des anciennes élèves de l'Ecole de filles de Flers-Breucq a donné un concert qui a obtenu un très grand succès.

Le programme très varié a été parfaitement rempli aux applaudissements d'un auditoire de plus de quatre cents personnes. Chaque partie a commencé par un chœur brillamment exécuté par les jeunes filles de l'Association. Puis chanteurs et chanteuses aux voix fraîches et mélodieuses se sont fait acclamer.

Les applaudissements recueillis par la jeune monologuiste prouvent assez son talent. Les autres artistes : violon, piston et bugle ont été également accueillis avec enthousiasme. Quant au comique, il a obtenu un succès de fou rire.

Les deux parties se sont terminées par une saynète. Toutes les actrices, pleines d'entrain, ont mis en joie toute la salle. Les costumes très frais et préparés avec beaucoup de goût ont été fort remarqués. Les rôles, bien distribués, ont été remplis par de véritables artistes.

Enfin tout le monde s'est retiré emportant un excellent souvenir de cette charmante soirée et se donnant rendez-vous pour une prochaine fête.

Programmes des Spectacles et Concerts

Grand-Théâtre de Roubaix (Hippodrome). — Bureaux à 7 h. 3/4. Rideau à 8 h. 3/4. — Samedi 27 mars 1897. — Grande fête de gymnastique, offerte à ses membres honoraires et protecteurs par la Société municipale de gymnastique de tir «La Roubaisienne» avec le bienveillant concours de la fanfare Delattre, sous la présidence d'honneur de M. Ch. Cazalet, président de l'Union des Sociétés de gymnastique de France, Chevalier de la Légion d'honneur :

PROGRAMME

1re partie. — 1. Ouverture par la fanfare Delattre 2. *A* Entrée des gymnastes et *B* Mouvements d'ensemble généraux de la fete fédérale — 3. Travail simultané aux barres parallèles (exercices imposés au concours fédéral) — 4. Maniement d'armes — 5. Allocution par M. Cazalet — 6. Tableau vivant.

2e partie. — 1. Ouverture par la fanfare Delattre — 2. Exercises avec massues — 3. Travail d'ensemble à six paires d'anneaux — 4. Pyramides — 5. Gymnastique artistique — 6. Pantomime, à Robinson.

Ce soir vendredi répétition générale à l'Hippodrome, réunion au local à 8 h. 1/4. Les membres actifs et pupilles qui n'auraient pas reçu leurs cartes pour la fête de samedi sont priés de venir les réclamer au local 20 rue Jeanne d'Arc.

Grand-Théâtre de Roubaix (Hippodrome). — Bureau 7 h. 1/2, rideau 8 h. — Dimanche 28 et lundi 29 mars. — Tournée Albert Chartier. — Autorisation spéciale de l'auteur, le plus grand succès du boulevard depuis plus de 20 ans, avec le concours d'interprètes parisiens, Mme Vallia, Mlle Rolly, Mlle Gaudy, MM. Mendasti, Daubry, Dourelly. — Première représentation de

LES DEUX GOSSES

Pièce nouvelle en 2 parties, 6 actes et 8 tableaux, de M. Pierre Decourcelle

Représentée pour la première fois le 19 février 1896 sur le Théâtre de l'Ambigu de Paris.

PETITE CORRESPONDANCE

B. F. à Lille : 1° Non ; 2° Vous devriez porter plainte au Procureur de la République — *H. Q.* : 1° Il peut y avoir insulte, mais il n'appartenait qu'au Tribunal d'apprécier et de prononcer l'amende ; 2° S'il s'agit d'une séance publique, adressez-vous au Maire.

Le Facteur

FINANCES

Paris, le 26 mars 1897.

Le départ pour la frontière de Thessalie du prince héritier de Grèce jette le désarroi sur le marché déjà trop enclin à céder aux tendances pessimistes.

Le 3 0/0 descend à 102.30.

Le 3 1/2 0/0 à 106.25.

Un peu de faiblesse sur le Serbe amortissable 4 0/0 à 63.

Influencées par la tendance générale, les Sociétés de crédit perdent un peu de terrain.

Le Credit Foncier, cependant, est assez soutenu à 690.

Le Comptoir National d'Escompte revient à 563.

Le Crédit Lyonnais à 750 ex-coupon.

La Société Générale fait bonne contenance à 515.

Nous rappelons que les actionnaires de la Société nouvelle des Etablissements Decauville sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle, le 27 courant, pour approuver les comptes de l'exercice 1896, fixer le dividende et nommer des administrateurs et des commissaires.

La Délégation unifiée de la Compagnie Electricité et Force est une valeur tranquille, recherchée par tous ceux qu'offraient les titres de spéculation.

L'obligation de la Compagnie Centrale des Allumettes, par son revenu net de 15 fr., attire toujours l'attention des capitalistes.

L'Agence de Paris de la Marie-Louise, 14, rue Lafayette, exécute tous transferts et conversions de titres nominatifs en titres au porteurs, moyennant perception des droits suivants : Droit uniforme de 3 fr. 10 par transferts ; pour les conversions, droit fixe de 1 fr. 25 par titre, plus droit de 25 centimes par action.

Etat-Civil de Roubaix

Du 26 mars

Naissances. — Julien Carelbergh, rue Thècle 36 — Alphonse Mabesoone, rue des Anges — Alphonse Ferrain, rue Wasquehal 36 — Rodolphe Van Ramdonck, rue Epeule 15 — André Taisner, rue Decrême 100 — Valentine Clément, Hôtel-Dieu — Jean Van Hecke, rue St-Maurice 26 — Jeanne Vandenabeele, rue Epeule — Madeleine Lemarié, rue Tourcoing 119 — François Yssbaert, rue Bourgelat 4 — Marie Carpentier, rue la Vigne 84 — Henri Psemelaere, rue Delespaul 38.

Décès. — Henri Jodts, 29 ans, rue Lacroix — Louise Danneels, 3 ans, rue Blanchemaille — Verdonck, présenté sans vie, rue Potennerie — Alfred Mercier, 7 ans — Laurentine Destombes, 1 mois 1/2, boulevard de Metz 19 — Léontine Gaytant, 1 mois, Hôtel-Dieu — Angèle Van Meirssche, 1 an, rue Malfait — Louis Lelong, 9 mois, rue Longue-Chemise 16 — Philomène Lefebvre, 49 ans, rue Lannoy — Angélique Vanstaenacker, 22 ans, rue Potennerie — Léontine Hays, 21 ans, rue Barbe-d'Or 1.

BOURSE DE LILLE

Du 26 mars 1897

Actions banques et diverses

Léon Brouta et Cie (Anc. Delgutte Cie) (a. 500 310 p.) p. 825.

Charbonnages (actions)

Anzin le 1/100 de denier n. 4900 — Bruay p. 1305 — Bully-Grenay p. 2381 — Carvin (a. 500 t. p.) p. 1020 — Courrières p. 1640 — Dourges p. 114 — Escarpelle (a. 500 t. p.) n. 2549 — Lens n. 295 — Lens coupure de cent n. 29500 — Neurchin (a. 100 t. p.) p. 1375.

Avis aux Cyclistes

Le Soulier-Sport d'une seule pièce et sans couture à semelle d'acier, breveté s.g.d.g, se recommande par sa solidité et sa légèreté, se vend :

Aux 100,000 Paires de Chaussures

20 ter, Grande-Place, ROUBAIX

On vante beaucoup les propriétés toniques et fortifiantes du vin de quinquina. Que dire alors des *Capsules de Quinine de Pelletier* de la grosseur d'un pois, qu'on peut toujours avoir avec soi, et qui contiennent chacune plus de quinine qu'un grand verre de quinquina ! Chaque capsule porte le nom de *Pelletier*, l'inventeur de la quinine.

DÉPURATIF du Dr JACKSON

VICES du SANG, DARTRES, ULCÈRES, PLAIES, ECZÉMAS, RHUMATISMES.

Ce remède *ne fatigue pas* l'Estomac, agit rapidement, se prend sans dégoût et guérit pour toujours, comme l'attestent les personnes qui l'ont employé. Prix du Flacon 5f.

LA POMMADE JACKSON

guérit les Boutons, Dartres, Plaies ulcérées, Varices, Eczémas qui ont résisté à toutes les autres Pommades. — Prix : 2 fr. 50.

Dépôts : Couvreur, pharmacien, Roubaix. Bruneau, pharmacien, Tourcoing.

AGRICULTURE & COMMERCE

Marchés de Lille du 26 mars

Cuite ter jet (cote offic.), 21 25 à .. .. — 88° (cote com.), 21 75 à . . .

SUCRES. — Sucre cassé (cote offic.), 98 50 à .... — En pain n° 1 (cote offic.), 97 —.

BETTERAVE disponible, —.

Marchés de Paris

Du 26 mars 1897

FARINES : 12 marques — Tendance calme

	Ouv.	Clôt.		Ouv.	Clôt.
Mars	44.50	44.50	Mai-Juin	44.55	44.60
Avril	44 65	44 60	4 de Mai	44.60	44.60

MARQUE CORBEIL (clôture) : 50 —.

BLES. — Tendance hausse

Mars	21.30	21.40	Mai-Juin	21.95	22.15
Avril	21.50	21 55	4 de Mai	22.10	22.25

MARCHÉ A TERME
de Roubaix-Tourcoing

Du 26 Mars

Cote officielle de 4 heures .%
Peignées de la Plata et de l'Uruguay.

Livraisons	TYPE 1 qual. à fabr. Cote préc.	Cote jour.	TYPE 2 qual. cour. Cote préc.	Cote jour.	Peign. d'A. Type A.G. Cote préc.	Cote jour
Mars	3 85	..	..	..	..	..
Mars nouv	..	..	..	..	..	..
Avril	3 825	3 825	..	..	..	..
Mai	3 80	3 825	..	..	..	..
Juin	3 775	3 825	..	..	..	..
Juillet	3 775	3 80	..	..	..	..
Août	3 75	3 80	..	..	..	..
Septembre	3 75	3 775	..	..	..	..
Octobre	3 75	3 775	..	..	..	..
Novembre	3 75	3 775	..	..	..	..
Décembre	3 75	3 775	..	..	..	..
Janvier	3 75	3 775	..	..	..	..
Février	3 75	3 775	..	..	..	..

Tendance : Soutenue.

DETAIL DES VENTES
Type unique

Avril	5.000	»	à 3.825
Mai	15.000	»	à 3.825
Juin	5 000	»	à 3.825
Juillet	10.000	»	à 3.80
Aout	10.000	»	à 3.80
Septembre	5.000	»	à 3.775
Octobre	5.000	»	à 3.775
Décembre	15.000	»	à 3.775
	70.000 k.		

Echange en départ

5.000 avril sur juillet avec 0,05 cent.
5.000 avril sur octobre avec 0,07 cent.

Imprimerie de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing*.

Le Gérant : E. DUGARDIN

LE DERNIER AMOUR
DE
HENRI IV

PAR

H. GOURDON DE GENOUILLAC

— Peuh ! un rhume, fit le roi avec un reste d'impatience ; dites plutôt, monsieur, votre sot entêtement à vouloir éloigner de notre cour cette enfant que vous préférez tenir enfermée dans vos seigneuries, où elle s'ennuie à périr.

— Mais, sire... essaya timidement d'objecter le prince.

Henri ne lui en laissa pas le temps.

— Oui, monsieur, continua-t-il avec véhémence..., elle s'ennuie, et tout cela parce que vous vous êtes fourré je ne sais quelle idée biscornue en tête.

Je ne sais ce que Votre Majesté veut dire.

— Mais faites donc l'ignorant ; est-ce que je ne connais point votre jalousie ridicule ?

— Je ne sache point, sire, que Mme de Condé ait eu à se plaindre de moi relativement à ce que Votre Majesté appelle ma jalousie.

— Il ne manquerait plus que cela !

— J'aime Charlotte...

— Bon, bon... Mais je vois bien aujourd'hui que j'ai eu tort... oui grand tort de consentir à ce mariage.

— Je ne crois avoir rien fait pourtant pour encourir les reproches de Votre Majesté.

— Si monsieur ! et si vous vous obstinez à tenir votre femme éloignée de notre cour, vous pouvez compter que je ne vous les épargnerai point.

Et sur ces paroles, le roi quitta son neveu, en lui tournant le dos.

Celui-ci s'en revenait assez déconfit, lorsqu'il vit venir à lui le marquis de Souvré qui avait la réputation, justement méritée, de commettre, sans s'en douter jamais, de colossales bévues.

Il s'approcha du prince et lui dit le plus gracieusement du monde :

— Vive Dieu ! Votre altesse me paraît aujourd'hui en parfaite santé.

— Je vous remercie, monsieur le marquis.

— Et de parfaite humeur, cela se voit sans peine.

Si tout autre que Souvré eut tenu un pareil propos à un homme qui portait au contraire sur sa physionomie la trace d'une contrariété, il se fut certainement attiré quelque verte réponse, mais de la part de Souvré, cela ne tirait pas à conséquence, tout le monde était habitué à ce qu'on appellerait de nos jours ses impairs.

— Vous trouvez ? se contenta de répondre Condé, en le regardant d'une certaine façon.

— Oui, vous avez joyeuse mine !

— En ce cas, ma mine est bien trompeuse, car je n'ai nullement sujet d'être joyeux !

— Il se pourrait ?

— Je vous l'assure.

— Vraiment !... est-ce que madame la princesse serait incommodée ?

— Un rhume seulement, mais ce n'est pas cela qui me contrarie.

— Qu'est-ce donc, cher prince ? ah ! pardonnez-moi si je vous adresse une question, mais votre altesse sait combien j'ai d'affection pour elle, et s'il était en mon pouvoir de lui être bon à quelque chose.

— Merci, mon cher Souvré, eh ! mon Dieu je n'ai pas à faire un secret de mon ennui, tout le monde à la cour en connait la cause, mais, véritablement, je suis désolé d'entendre le roi me reprocher sans cesse de gêner les volontés de Charlotte en la tenant loin de la cour, comme si j'étais pour elle un tyran.

— Oh ! fit Souvre avec indignation.

— Oui, Sa Majesté vient encore de me malmener à ce propos.

— Mais, reprit Souvré, ne comptez-vous pas faire revenir Mme la princesse pour les couches de Mme la reine ?

— Et que sais-je ! si sa présence ici doit encore occasionner des tracasseries ! ah ! Souvré, je le vois bien, ma femme est cause que le roi m'a pris en aversion ! et cependant n'est-ce pas lui qui l'a mariée à sa guise.

— Sans doute.

— *Mais je vous assure que si cet état de* choses continue, si on me porte aux extrémités, je sais bien ce que je ferais.

Souvré regarda son interlocuteur avec un intérêt nouveau.

— Je me délivrerai de tout ceci, car je préfère qu'on me démarie.

C'était un mot gros pour l'avenir que venait de prononcer le prince, et le marquis de Souvré ne se méprit pas sur la valeur qu'il pouvait avoir, non plus que sur l'importance qu'y attacherait le roi, s'il en était informé.

Aussi sa première pensée fut de l'en instruire.

Pourvu qu'il fut le premier à avoir cette aubaine !

D'ailleurs, la discrétion ne lui avait pas été recommandée.

— Eh ! eh ! se dit-il, il y a déjà longtemps que madame la reine me promet de faire donner le bâton de maréchal, et je suis toujours à l'attendre, *je l'attendrai peut-être longtemps encore*, mais si au lieu de lui raconter ce que vient de me dire Condé, je le confiais directement au roi, je suis sûr qu'il m'en saurait grand gré.

Le vieux courtisan était irrésolu.

Il était tout en possession de la confiance de Marie de Médicis et il savait très bien que l'idée d'un divorce qui rendrait la liberté à Charlotte, serait loin de lui être agréable ; la reine se défiait de cette jolie personne dont son mari volage était tombé passionnément amoureux, et elle comptait sur le caractère entier de Condé, sur ce qu'on appelait à la cour sa sauvagerie, pour qu'il sut opposer au roi un obstacle perpétuel à la réalisation de son désir.

Or, venir tout à coup apprendre à cette femme jalouse, que le mari de sa rivale ne demandait pas mieux que d'être démarié, c'était se faire le messager d'une bien mauvaise nouvelle.

Tandis qu'elle rendrait le roi si heureux, qu'il y avait tout à espérer de sa gratitude.

— Oui, pensa Souvré, mais que dira Mme la reine, si elle apprend que j'en ai informé le roi avant elle.

Il réfléchit quelques instants, mais le désir de plaire au roi l'emporta sur les conseils de la prudence, et il manœuvra de façon à se trouver sur le passage du monarque, lorsque celui-ci quitta la Chambre pour se rendre à la salle de paume.

En apercevant le gouverneur de son fils, Henri IV s'approcha de lui et lui passant familièrement son bras sous le sien, il lui dit :

— Tu as vu Condé tout à l'heure ?

— Oui, sire.

— Il me faisait part de l'indignation de Madame la princesse.

— Ah ! oui, je sais... dis-moi, Souvré, est-ce que tu crois à ces indispositions-là, toi ?

— Pas le moins du monde, sire.

— Parbleu ! mais comprend-on qu'un pareil *sauvage invente mille prétextes pour empêcher* sa femme de paraître à la cour.

— Votre Majesté l'a justement qualifié, c'est un véritable sauvage.

— Et de plus un jaloux.

— Je le crois. Madame, la princesse Charlotte est une bien jolie personne, sire.

— N'est-ce pas ? fit le roi avec transport.

— Oui, mais d'après les quelques mots que M. de Condé m'a confiés tout à l'heure, il me paraît aimer plus encore sa tranquillité et son repos que sa femme.

— Comment cela ? que veux-tu dire ?

— Qu'il s'accommoderait volontiers d'un arrangement qu'il a imaginé.

— Un arrangement !

— Oui, sire.

— En vérité, mon ami, je ne sais ce que tu entends par là, mais si tu sais quelque chose, parle de grâce, de façon que je puisse comprendre.

— Eh bien ! sire ; Monsieur le prince me disait tout à l'heure, *que Madame sa femme lui* causait beaucoup de soucis.

— Il a dit cela ?

— Oui sire ?

— Et de quels soucis a-t-il voulu parler ?

— Je l'ignore, sire, mais il m'a positivement affirmé que pour ne plus en avoir, il prendrait volontiers le parti de se démarier si cela était possible.

— Se démarier ! s'écria Henri IV en s'arrêtant tout à coup et serrant le bras à son compagnon, il serait vrai !

— C'est la vérité pure, « je voudrais plutôt qu'on me démariât » a-t-il dit, et ce sont là ses propres paroles.

Souvré avait deviné juste, rien au monde ne pouvait être plus agréable au roi que d'apprendre cette nouvelle disposition d'esprit dans laquelle se trouvait M. de Condé. Le démarier ! mais s'il était de cet avis, rien n'était plus facile, le roi avait obtenu du pape l'autorisation de divorcer avec Marguerite de Valois, le Saint-Père ne refuserait pas de sanctionner le divorce du premier prince du sang de France.

Cette idée vint d'une façon si soudaine illuminer son cerveau, qu'elle n'en sortit plus.

Quant à Souvré, il obtint la promesse formelle — pour avoir été le premier à instruire son maître de ce que pensait le prince, d'être promu dans la première nomination de maréchaux qui aurait lieu.

— *Divorcée, Charlotte ! C'est-à-dire libre !*

Ah ! pour obtenir ce résultat, Henri IV eut donné le plus beau fleuron de sa couronne.

Il n'y avait pas de temps à perdre pour essayer d'y arriver.

Le soir même, Henri IV envoya quérir Virey, *l'un des gentilshommes* attachés à la *personne* du prince, et le chargea de dire à son maître qu'il avait été instruit de la disposition dans laquelle il se trouvait de divorcer, qu'il l'appuyait bien volontiers, et que si véritablement il voulait consentir au démariage dont il avait parlé, il s'arrangerait de façon, lui, le roi, que les parents de la princesse Charlotte et elle-même y consentissent.

Virey écouta cette communication comme il devait le faire, très respectueusement, et sans se permettre la moindre observation, — les rois ne les aiment point, — mais on peut dire qu'il la reçut avec une complète stupéfaction.

Le prince disposé à divorcer avec sa femme ! Allons donc ! est-ce que cela pouvait être ?

Néanmoins, comme son devoir était de transmettre fidèlement les paroles du roi, il chercha le prince et lui fit part de son ambassade, tout en se demandant non sans quelque inquiétude, comment il allait le recevoir.

— Je suis sûr, pensait-il, que Monseigneur va entrer dans un accès de colère épouvantable, apprenant une telle proposition.

Virey se trompait.